INSCRIPTION A POLE EMPLOI DES CONTRACTUELS DU VICE RECTORAT DE MAYOTTE

# Traitement de votre dossier

Vous avez déposé un dossier d’inscription en tant que demandeur d’emploi sur le territoire de Mayotte.

Etant toujours en contrat, vous allez être inscrit en tant que demandeur d’emploi à la fin de votre contrat de travail au Vice rectorat. Vous serez contacté afin de vous informer de votre inscription et vous transmettre votre identifiant ainsi que les mots de passes pour réaliser votre actualisation.

Cette inscription permettra le traitement de votre demande d’allocation le cas échéant et l’actualisation est primordiale pour le paiement de votre allocation que vous soyez sur le territoire ou sur un autre département.

Lorsque vous êtes dans un autre département, votre demande d’allocation devra parvenir à votre agence Pole Emploi de Mayotte complète. Merci de mentionner sur la 1ere page « contractuel du Vice rectorat de Mayotte ». Toutes les rubriques de cette demande d’allocation doivent être complétées. Toute demande d’allocation incomplète sera restituée.

Dès que le traitement de votre demande d’allocation sera achevé par Pole Emploi Mayotte, elle sera transmise par navette au vice rectorat qui aura en charge le paiement de vos allocations.

Veillez à bien laisser vos coordonnés afin que nous puissions vous joindre pour le bon traitement de votre dossier.

**NB : Tant que le traitement de votre demande d’allocation n’aura été effectué par votre agence Pole emploi à Mayotte, il ne faudra pas transférer votre dossier de demandeur d’emploi à votre agence Pole Emploi de destination.**